



## **Avis sur le budget primitif 2018**

*Adopté en séance plénière des 14 et 15 décembre 2017*

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L. 4111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

Vu les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu la décision du bureau du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est en date du 14 décembre 2017,

Après avoir entendu **Marie-Madeleine MAUCOURT, Jean-Louis FREYD, Lydie GOURY, Luc MOUROT, Bruno FAUVEL, Bernadette HILPERT, Georges WALTZ, Sylvie MATHIEU, Jacques RIMEIZE**, les présidents, et **Karl TOMBRE, Philippe DERRIEN, Laurent SCHMITT, Christian DEJARDIN, Bertrand GOSSELIN, Liliane CARRERE, Bruno THERET, Armande SPILMANN, Damien COLLARD**, les rapporteurs,

**le Conseil économique, social et environnemental régional  
Grand Est a voté les présents avis comme suit :**

- **Développement économique et emploi ; Formation initiale ; Formation continue ; Environnement ; Territoires ; Relations européennes, internationales, transfrontalières et interrégionales ; Cohésion sociale ; Finances et administration régionale : à l'unanimité.**
- **Transports, mobilités et infrastructures : à l'unanimité moins 18 abstentions.**

## Le mot du Président

---

La présentation du budget régional est, de toute évidence, le temps politique clef de la vie régionale. Le budget 2018 (2,85 M€) marque une nouvelle étape dans l'histoire de notre Région. En fait, il est le premier vrai budget de dimension Grand Est.

Cinq grandes priorités sont affirmées par le Conseil régional : l'emploi, la jeunesse, les territoires, les mobilités et l'Europe. Mais, si un nouvel élan semble donné aux politiques publiques régionales, le rapport entre les actions prévues dans ce projet budgétaire et les priorités affichées n'est pas très évident. Ainsi, l'évaluation de l'exécution de ce budget serait particulièrement complexe à réaliser. C'est à souligner, d'autant que le CESER affirme que l'évaluation est l'outil démocratique à mobiliser pour donner à voir l'action et la réussite des politiques publiques pour nos concitoyens.

Le projet de budget marque bien une rupture avec des recettes qui deviennent plus dynamiques, permettant d'envisager que de nouvelles marges de manœuvre pourraient être mobilisées dans les années à venir. Pour autant, les exécutifs des collectivités ont de moins en moins de pouvoir d'action sur leurs recettes. Notre Région devra ainsi tenter d'absorber l'absence des 35 M€ que l'État avait promis pour lui permettre de faire face à l'accroissement de ses compétences en matière économique. Pour le moment, cela rend nettement moins évidente la réalité de la mise en œuvre du SRDEII.

Le Grand Est est la 1<sup>ère</sup> région transfrontalière de France. Il est vrai que les réalités des territoires de la Région forment un terreau de coopération unique en France. L'exécutif doit donc viser la cohérence dans la coopération transfrontalière et donner plus de force à cette dernière. Notre Région doit devenir novatrice et ouverte sur cette question, de même que sur les relations interrégionales. Je ne doute pas que le CESER, dans la continuité de ses travaux sur les freins au développement transfrontalier, continuera à apporter sa pierre à l'édifice régional en la matière.

Ce projet de budget reconnaît un ensemble d'enjeux partagés par le CESER, notamment en ce qui concerne les diverses transitions que la Région doit accompagner. L'enjeu du numérique, et pas seulement en termes d'infrastructures, est sans aucun doute l'une des clefs de la réussite régionale à l'horizon des dix prochaines années. Cela nécessite un pacte régional entre toutes les collectivités afin d'envisager, très vite et de manière opérationnelle, le développement des usages et des formations dans le domaine du numérique.

Et, justement, la formation, dont le budget est en forte baisse, est pourtant l'un des leviers essentiels. De même, les outils régionaux, comme les lycées, l'apprentissage, les universités, doivent être fortement soutenus. Il s'agit d'une question, certes de formation, mais aussi économique et, surtout, sociale et de développement humain.

A ces différents égards, l'exécutif régional doit mieux mobiliser l'assemblée consultative qu'est le CESER et donner du temps à la réflexion collective.

Enfin, le budget consacré à l'aménagement du territoire est en baisse sensible, ce qui est surprenant au moment où se construit le SRADDET. Les politiques publiques relatives à

l'aménagement du territoire doivent pouvoir initier, fédérer, soutenir les initiatives locales et l'excellence. Le prix des solidarités rurales que porte le CESER démontre que la volonté locale, l'initiative, l'innovation sont présentes dans les territoires. Il faut les reconnaître.

Pour le CESER, si le premier vrai budget de notre région est porteur d'une vision construite, il est important de lui donner plus de lisibilité. L'affirmation des objectifs poursuivis, la communication sur les actions envisagées, comme les conditions de l'évaluation sont, pour le CESER, des pièces encore manquantes sur lesquelles l'exécutif doit aussi mobiliser ses énergies.

Patrick TASSIN

## SOMMAIRE

---

Développement économique et emploi .....	2
Formation initiale .....	5
Formation continue .....	8
Transports, mobilités, infrastructures .....	10
Environnement .....	15
Territoires.....	17
Relations européennes, internationales, transfrontalières et interrégionales .....	20
Cohésion sociale .....	23
Finances et administration régionale.....	27

# Budget primitif 2018

# Développement économique et emploi

Présidente : Marie-Madeleine MAUCOURT

Rapporteur : Karl TOMBRE

Le CESER note avec satisfaction que les moyens dédiés au développement économique sont en augmentation dans ce budget, en particulier pour les actions vis-à-vis des entreprises. Toutefois, il continue à s'interroger sur l'adéquation des moyens déployés au vu de l'ambition affichée dans le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

La ligne directrice du **SRDEII** est bien prise en compte dans les orientations affichées dans ce budget. Toutefois, le CESER souligne la nécessité de veiller à la **cohérence systémique** de l'ensemble des dispositifs et actions mis en place. Cette logique n'apparaît pas assez clairement dans la manière dont le budget est présenté. Certes, chaque action annoncée a une vraie légitimité et de la pertinence, mais sa contribution à une stratégie globale cohérente de développement économique n'est pas vraiment lisible.

En particulier, la **bio-économie** n'est pas considérée dans sa globalité, et on peine de ce fait à appréhender la continuité des actions annoncées dans le volet consacré à la politique agricole, qui représente l'amont de la filière, avec celles qui relèvent de développements spécifiques à la bio-économie. Il en va de même pour le défi transversal de la **transition énergétique**, qui devrait certainement d'être un marqueur fort de l'action économique de la Région, que ce soit dans ses volets bio-économie ou usine du futur, ou pour ce qui concerne la dimension économique des objectifs affichés au titre de la politique territoriale, que ce soit pour la construction ou pour la gestion des déchets, par exemple.

Le même besoin d'une **cohérence plus fortement exprimée** se fait sentir entre l'action économique et les autres volets de la politique de la Région, telle qu'elle s'exprime par ce budget. Ainsi, les ambitions affichées pour le développement économique nécessitent la mise en œuvre de plans de formation destinés à développer les compétences nécessaires aux enjeux de demain. Il en va de même pour la recherche des équilibres entre les différents enjeux de la politique agricole ou forestière. Le CESER recommande également d'articuler la politique de coopération décentralisée et internationale de la Région avec les objectifs d'accompagnement des entreprises à l'exportation.

Le **schéma régional de développement touristique** prévoit un plan de croissance autour des cinq principales destinations composantes du Grand Est et de la promotion de ces marques de destination. Le CESER apprécie cette orientation, mais recommande de veiller à ce qu'une multiplication de petites opérations locales ne finisse pas par masquer la cohérence du développement de ces marques.

L'affirmation de la présence du Grand Est à Bruxelles participe d'un objectif louable d'être en meilleure prise sur **les politiques et les financements européens**. Le CESER rappelle la nécessité d'accompagner les entreprises dans l'ingénierie et le suivi des projets européens, au-delà du conseil sur les mécanismes européens disponibles. Il recommande que les missions du bureau régional à Bruxelles soient clairement définies et affichées dans le sens de ce service à disposition.

Pour assurer la cohérence et l'efficacité des dispositifs d'accompagnement au développement économique et à l'innovation, tout ce qui peut favoriser les croisements des compétences et l'intelligence collective est à encourager. C'est l'ambition affichée par la création du **réseau des développeurs** ; le défi sera de réussir à établir des articulations fluides entre les acteurs de ce réseau et d'éviter une simple juxtaposition qui pourrait rapidement être source d'incohérences et de concurrences stériles. Dans ce schéma, le rôle des **agences de développement économique**, leur légitimité, leurs missions et les moyens dont elles disposeront, reste à clarifier : Doivent-elles animer le réseau des développeurs, ou être elles-mêmes membres de ce réseau avec leurs propres équipes ?

Le CESER rappelle que les politiques d'accompagnement de l'innovation ne doivent pas se limiter à l'innovation technologique, mais inclure aussi l'innovation sociale. Il appuie la mise en place de **Pactes Offensive Croissance Emploi (POCE)** avec les métropoles et agglomérations, mais s'interroge sur leur contenu et les moyens dont ils pourront disposer.

Le CESER rappelle enfin l'importance d'une **gouvernance claire et légitime** de la mise en œuvre du SRDEII. Il insiste sur le fait que celle-ci ne pourra exister qu'avec toutes les parties prenantes. La volonté de la Région de rester en dialogue régulier avec des entreprises choisies (G100) et avec les territoires (G20) est évidemment compréhensible ; néanmoins, cette proximité ne peut pas se substituer à un dispositif de pilotage qui associe les représentations légitimes des différentes familles d'acteurs du développement économique et de l'innovation. Ce pilotage nécessitera **l'élaboration et le suivi d'indicateurs clairs** auxquels les budgets et actions successifs devront faire référence. Le CESER rappelle son intérêt pour être associé au travail sur ces indicateurs de suivi, ainsi qu'à l'évaluation des dispositifs.

**Le CESER :**

- note avec satisfaction l'augmentation des moyens dédiés au développement économique, tout en s'interrogeant sur leur adéquation par rapport aux ambitions du SRDEII,
- alerte sur la nécessité de veiller à la cohérence systémique de l'ensemble des dispositifs et actions mis en place, tout particulièrement pour la bio-économie, la transition énergétique, ainsi que l'articulation de la politique économique avec les actions liées à la formation ou à la coopération internationale,
- recommande de veiller à ce qu'une multiplication d'opérations locales sur le tourisme ne masque pas la cohérence du développement des marques territoriales,
- recommande que les missions du bureau régional à Bruxelles soient clairement définies et affichées pour permettre l'accompagnement des entreprises dans le contexte des dispositifs européens,
- s'interroge sur le rôle des agences de développement économique, leur légitimité, leurs missions et les moyens dont elles disposeront, dans le contexte plus général du réseau des équipes,
- appuie la mise en place de POCE tout en s'interrogeant sur leur contenu et les moyens dont ils pourront disposer,
- rappelle l'importance d'une gouvernance claire et légitime associant toutes les parties prenantes,
- rappelle son intérêt pour être associé au travail sur les indicateurs de suivi du SRDEII, ainsi qu'à l'évaluation des dispositifs.

Président : Jean-Louis FREYD

Rapporteur : Philippe DERRIEN

### Introduction

Dans le budget prévisionnel 2018, la déclinaison des quatre thématiques que sont les lycées, l'apprentissage, les formations sanitaires et sociales et l'enseignement supérieur, au-delà des simples données chiffrées, apparaît véritablement comme la mise en œuvre d'une politique unifiée et identifiée au niveau du Grand Est et non plus comme la matérialisation d'une juxtaposition des politiques régionales des trois anciennes Régions.

### 1. Concernant les lycées

Le budget consacré aux lycées, mais dont le qualificatif ambitieux apparaît difficilement perceptible dans le détail, est destiné à répondre à six orientations :

- l'adaptation des équipements,
- ajustement global des ressources allouées aux établissements,
- des lycées connectés via le dispositif lycée 4.0,
- l'éducation citoyenne et éco-citoyenne des lycéens,
- gestion des ressources humaines des lycées,
- contrats d'objectifs avec les EPLE

#### Sur le déploiement du Lycée 4.0

Le CESER observe que les difficultés actuellement rencontrées par le Conseil régional, dans la mise en œuvre de l'expérimentation du lycée 4.0, sont encore, à la veille des vacances scolaires de fin d'année, en cours d'examen et seulement possiblement en voie de résolution. Dans son avis sur la DM1 2017, le CESER attirait l'attention du Conseil régional sur le fait qu'un calendrier précipité pouvait risquer de perturber la sérénité de la rentrée scolaire, tant pour les enseignants que pour les familles, dans les établissements concernés.

Cette situation qui pénalise fortement les lycéens, notamment ceux préparant le baccalauréat, ne doit absolument pas perdurer. Le CESER constate que la nécessité d'une évaluation de cette expérimentation a semble-t-il bien été prise en compte. Le CESER entend y prendre toute sa place. Il insiste sur la nécessité d'y associer l'ensemble des acteurs et des parties prenantes.

#### Sur la formation citoyenne des lycéens

Le CESER relève la volonté du Conseil régional de ne pas cantonner la direction des lycées à un rôle uniquement gestionnaire. Aussi, l'ambition affichée par la mise en œuvre d'une

éducation citoyenne et éco-citoyenne à destination des jeunes et, plus particulièrement des lycéen.nes, est à souligner.

### **Sur les conventions d'objectifs tripartites**

Le Conseil régional envisage la signature de conventions d'objectifs et de moyens à partir de la rentrée 2018 dans le cadre d'une expérimentation avec une vingtaine établissements volontaires.

Si le CESER s'interroge sur la pertinence d'un objectif portant sur « la réussite pédagogique, sociale et professionnelle des lycéens » contenu dans ces conventions tripartites établissements, région et rectorat, il sera attentif quant aux résultats de cette expérimentation qui pourra éclairer sur la pertinence de cette démarche.

### **Sur la mutualisation du patrimoine**

Le souhait du Conseil régional d'envisager une rationalisation et une mutualisation du patrimoine (225 établissements publics) vise à répondre à l'exigence d'une gestion rigoureuse et à permettre un retour sur investissement.

Cependant, cela ne doit pas se faire au détriment de la ruralité, de l'aménagement du territoire et, en cela, le CESER attire-l'attention du Conseil régional sur l'absolue nécessité d'un maintien d'une offre de formation de proximité.

## **2. Concernant l'enseignement supérieur et la recherche**

Dans la Région Grand Est, l'enseignement supérieur concerne 200 000 étudiants et 7500 enseignants chercheurs et la région se situe à la cinquième place, au niveau national, en termes de labellisation de projets Programme d'Investissements d'Avenir (PIA).

→ Sur le pacte Grandes écoles

Ne pas faire apparaître spécifiquement l'Université dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Grandes Écoles alors même que nombre de ces Grandes Écoles y sont rattachées apparaît inopportun, recherche et innovation étant des éléments conséquents du développement économique du Grand Est auquel les Universités contribuent largement, notamment l'Université de Strasbourg qui se classe en tête de l'index d'innovation de la revue Nature en Europe et 16ème au niveau national.

Le CESER renvoie sur ce point à l'avis qu'il formule sur l'Enseignement Supérieur la Recherche et l'Innovation au cours de cette même séance plénière.

→ Sur le financement des thèses

Le CESER interpelle le Conseil régional quant au financement des thèses. Aller vers l'excellence nécessite à son sens une politique ambitieuse qui va bien au-delà du simple maintien de l'existant et ce, pour permettre d'augmenter le rayonnement de la région.

### 3. Concernant l'apprentissage

Le CESER insiste sur la nécessité de mobiliser pleinement les passerelles existantes et de multiplier des nouvelles passerelles nécessaires. De plus, il est impératif de faciliter les parcours complets par la voie de l'apprentissage jusqu'aux plus hauts niveaux de qualification.

Le CESER prend note de l'existence d'une évaluation sur l'apprentissage transfrontalier que le Conseil régional s'est engagée à lui présenter lors d'une prochaine séance. À charge pour la prochaine commission de programmer cette intervention.

Le CESER rappelle qu'il n'y aura de parcours d'excellence dans l'apprentissage que si l'orientation s'intègre dans une réflexion bien en amont d'une orientation couperet.

Puisque la Région définit l'Apprentissage comme une voie d'excellence, il ne convient pas d'en exclure les hauts niveaux de qualification au motif d'un transfert de charges entre elle et l'État qu'elle refuserait.

Pour le CESER la généralisation des développeurs de l'Apprentissage est une bonne chose qui reste à mettre en œuvre. Les retours d'informations et d'analyses mettront en évidence les adaptations nécessaires à réaliser.

### 4. Concernant les formations sanitaires et sociales

Le CESER rappelle tout le débat de société sur les recrutements des personnes à former, sur les besoins du secteur et aussi sur la capacité d'embauche des structures ou des familles, sujet sur lequel les pouvoirs publics devront impérativement s'interroger.

#### **Le CESER :**

- souhaite prendre toute sa part dans l'évaluation de l'expérimentation du lycée 4.0.
- sera attentif aux résultats de la signature des conventions d'objectifs et de moyens.
- attire l'attention de la Région sur l'absolue nécessité du maintien d'une offre de formation de proximité dans le cadre de la mutualisation et de la rationalisation du patrimoine.
- réitère son questionnement quant à l'absence de toute mention de l'Université dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Grandes Écoles.
- insiste sur la nécessité d'avoir une politique ambitieuse quant au financement des thèses.
- rappelle que si l'apprentissage est défini comme une voie d'excellence, il conviendrait de ne pas en exclure les hauts niveaux de qualification au motif d'un transfert de charges entre la Région et l'État.
- insiste sur la nécessité de mobiliser pleinement les passerelles existantes et de multiplier des nouvelles passerelles nécessaires.

**Président : Lydie GOURY**

**Rapporteur : Laurent SCHMITT**

Le budget primitif 2018 volet formation professionnelle continue s'élève à 206 093 667 euros en autorisations de programme et autorisations d'engagement et à 189 120 642 euros en crédits de paiement soit une diminution de 13,7% par rapport au budget primitif 2017, alors même que l'emploi est au cœur des priorités régionales « pour le développement et le rayonnement de notre région ». Effet de manche ou réelle conviction ?

L'action régionale se décline autour des axes suivants : un projet digital innovant, un système d'information intégré Grand Est, une coordination des acteurs de l'orientation pour un Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la nécessité de coller aux besoins des territoires, le développement d'une offre de formation dans le numérique, l'ouverture à la FOAD des aides individuelles (ARIF) et une mutualisation des sites de formation (partenariat avec l'Éducation Nationale).

Il s'appuie sur le CPRDFOP en cours de finalisation et sur les autres schémas régionaux (SRDEII, SRADDET) mettant en avant une démarche stratégique prospective, innovante, partenariale, transversale et transfrontalière.

Si le CESER partage ces orientations politiques qui répondent aux défis du Grand Est, il relève et souligne les points suivants :

- Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, le CESER dans son avis pointait l'insuffisance du nombre de stagiaires en formation limité à 45 000, simple continuité des flux ne permettant pas d'améliorer la situation économique et sociale des individus au sein des territoires. Cet objectif est cependant confirmé dans ce budget primitif. Un changement d'échelle s'impose, à l'heure des mutations liées notamment à la transition numérique et énergétique.
- L'anticipation et l'agilité sont soulignées comme des éléments clés de la politique régionale. L'OREF Grand Est est l'outil privilégié pour les assurer. Le CESER regrette à nouveau que la fusion et la modification des statuts des différents CARIF – OREF des anciennes régions aient été réalisées sans sollicitation de l'avis préalable de la deuxième assemblée régionale malgré ses demandes.
- Le non-renouvellement éventuel du plan 500 000 et les évolutions législatives d'ampleur annoncées ne doivent pas être prétexte à l'affaiblissement d'une politique de formation professionnelle continue dynamique. L'élévation du niveau de formation des actifs du Grand Est est toujours d'actualité et nécessite des réponses fortes et adaptées.

- Le CESER considère qu'il convient de donner un rôle actif aux entreprises dans la découverte et la connaissance des réalités des métiers comme par exemple l'ADEMA (Accès des demandeurs d'emploi aux Métiers de l'Agriculture) ou de soutenir les entreprises accueillant des stagiaires. Le CESER préconise donc que le Conseil régional mène une politique de soutien en la matière.
- Le CESER s'étonne de l'ouverture des Écoles de la deuxième chance à un public au-delà de 26 ans bénéficiaire du RSA sur un territoire spécifique du Grand Est. Il s'interroge sur le bien-fondé d'une telle initiative.
- Le CESER regrette la disparition des « Espaces métiers » qui en Champagne – Ardenne réussissaient avec l'aide de fonds régionaux à valoriser les formations professionnelles et les métiers. Le coût jugé trop important ne peut être un motif suffisant pour légitimer leur enterrement. Le CESER suggère que les agences territoriales et leurs antennes perpétuent l'esprit de ce dispositif qui a fait ses preuves.
- Le CESER constate que le Budget Primitif n'évoque à aucun moment les formations réservées aux personnes détenues.
- Le CESER appuie la démarche de mutualisation de l'usage des plateaux techniques des organismes de formation initiée par le Conseil régional tout en préservant la qualité de travail des personnels et l'apprentissage des formés . Il encourage le Conseil régional à mener une réflexion identique pour l'hébergement des apprenants.

#### **Le CESER :**

- **s'inquiète** à l'heure des mutations économiques importantes liées notamment à la transition numérique et énergétique de l'attentisme du présent budget primitif en matière de formation professionnelle continue Il demande qu'un changement d'échelle soit opéré.
- **regrette** à nouveau que la fusion et la modification des statuts des différents CARIF – OREF des anciennes régions aient été réalisées sans sollicitation de l'avis préalable de la deuxième assemblée régionale malgré ses demandes.
- **considère** qu'il convient de donner un rôle actif aux entreprises dans la découverte et la connaissance des réalités des métiers.
- **regrette** la disparition des « Espaces métiers ».
- **appuie** la démarche de mutualisation de l'usage des plateaux techniques des organismes de formation initiée par le Conseil régional et encourage le Conseil régional à mener une réflexion identique pour l'hébergement des apprenants.

Président : Luc MOUROT

Rapporteur : Christian DEJARDIN

## Introduction

Le CESER prend acte de l'engagement du Conseil régional Grand Est sur le volet Mobilités et Infrastructures, 1<sup>er</sup> poste budgétaire qui s'élève à 712 millions d'euros en fonctionnement et 154 millions d'euros en investissement en légère augmentation par rapport au Budget Primitif 2017 (+ 2,4 % pour le fonctionnement et + 2 % pour l'investissement). Pour ce qui est des ressources mobilisables, le CESER reste favorable sur le principe à l'expérimentation de l'éco taxe en concertation avec les organisations professionnelles des transporteurs routiers français.

Ce budget traduit pour la première fois l'expression d'une politique à l'échelle du Grand Est, et non des trois anciennes régions, et affirme l'engagement du Conseil régional d'en faire un levier essentiel de cohésion et d'équité territoriale. Le CESER s'associe à la volonté du Conseil régional de « Faire Région » et d'assurer l'équité territoriale en matière de mobilités en allant « à rebours » du mouvement naturel de concentration auprès des zones urbaines de forte densité. Il souligne également l'implication affichée d'inscrire la région Grand Est dans les grands corridors européens et internationaux.

Il note que l'expression de cette politique se fait sans dégradation des fondamentaux de gestion de la collectivité Région Grand Est (objectif de stabilisation de la dette et maintien de la capacité de désendettement inférieure à 7,5 années).

## 1. Les enjeux majeurs de la politique régionale en matière de transports et mobilités

Le CESER rappelle que la politique des transports est constitutive d'une politique d'aménagement du territoire, de développement économique, de cohésion sociale en intégrant transversalement la dimension environnementale. Aussi cette politique des mobilités devra au fur et à mesure des exercices être réinterrogée avec une vision prospective du paysage des mobilités et des évolutions technologiques des matériels tous modes confondus. Il importe que le Conseil régional joue pleinement son rôle de chef de file en tant qu'autorité organisatrice de mobilité durable.

Au regard de la prise de compétence des transports scolaires et interurbains (1<sup>er</sup> janvier 2017), le CESER appelle à rechercher les synergies avec le TER ainsi que les développements des nouvelles mobilités alternatives à l'autosolisme (transport à la demande, co-voiturage, voiture partagée, vélo, etc...).

Plus précisément, le CESER conscient de la politique volontariste engagée par le Conseil régional en matière de mobilité dans une région globalement mieux dotée que la moyenne, rappelle ses interrogations quant à la capacité à assurer une augmentation de l'offre de service à budget constant pour le TER. Il appelle à s'appuyer sur le transfert de compétences pour évaluer le possible recours aux modes de transports les plus adaptés en fonction du bilan économique, social et environnemental.

En matière d'infrastructures, le CESER appelle à prendre en compte :

- la recherche de complémentarités entre les différentes structures aéroportuaires afin de les redynamiser et en atténuer la charge financière pour les collectivités
- le réexamen du projet de gare d'interconnexion fer/fer en Lorraine dans le cadre de l'ensemble des mobilités et de l'équilibre ferroviaire de la région Grand Est, ainsi que l'amélioration de liaisons ferrées entre le sud lorrain et la région Bourgogne Franche Comté
- l'optimisation du potentiel de la voie fluviale y compris sur le petit gabarit dit « Freycinet »
- les projets engagés dans le cadre du CPER 2014-2020 et notamment en poursuivant activement les études pour l'A 31 bis

## **2. Les orientations en matière d'accessibilité externe**

La région Grand Est, du fait de son positionnement transfrontalier, au cœur de l'Europe, mérite une attention particulière pour la réalisation des maillons manquants à une chaîne des mobilités voyageurs et marchandises.

### **L'offre aérienne**

Le CESER attend un plan stratégique permettant de pérenniser les 4 principales structures aéroportuaires de la région Grand Est, qui devra intégrer la recherche de complémentarités, de synergies et favoriser leurs spécificités (fret, passagers, aviation d'affaire, maintenance, activités annexes, etc.). La mutualisation de certaines fonctions entre les aéroports de Paris Vatry et Lorraine Airport est un début de réponse à poursuivre tant à la demande du Conseil Supérieur de l'Aviation Civile pour rechercher les synergies possibles entre plateformes aéroportuaires proches, qu'à la nécessité de réaliser des économies de fonctionnement tout en facilitant leur développement<sup>1</sup>.

### **L'offre ferroviaire**

Pour le projet de 2<sup>ème</sup> tranche de la LGV Rhin-Rhône Petit-Croix (90) / Lutterbach (68), alors que la commission Mobilité 21 le reportait à l'horizon 2030, le CESER approuve les démarches envisagées par les diverses collectivités concernées en vue d'obtenir une planification plus rapprochée. Elles s'appuient sur les conclusions d'études rendues en avril 2017 qui mettent en avant de potentielles économies comprises entre 10 et 20 % sur une estimation initiale de 850 M€.

---

<sup>1</sup> Rapport CASC et CGET janvier 2017 « Rapport sur le maillage aéroportuaire français »

### **3. Les orientations en matière de mobilité interne**

#### **Volet Ferroviaire**

Pour ce qui est de l'exploitation du TER, le CESER accueille favorablement l'intégration de la « Ligne 4 » Paris – Troyes – Belfort – Mulhouse pour un coût d'exploitation moindre et une augmentation d'environ 10 % des trains kilomètres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le CESER sera particulièrement vigilant sur la qualité de service de cette ligne.

Le CESER apprécie les efforts consentis dans le cadre de la nouvelle tarification envers les abonnés. Il note également les efforts récents consentis envers les voyageurs occasionnels. Il prend acte de l'objectif affiché d'un taux de couverture des charges par les recettes de 28% légèrement en hausse (contre 26 % en 2017).

Concernant le matériel roulant, le CESER constate la prise en compte de la problématique transfrontalière vers l'Allemagne avec l'amélioration du parc existant et le développement de la version transfrontalière du Régiolis. Il apprécie la concrétisation de l'adaptation des équipements de sécurité (ERTMS) dans des délais réduits pour fin 2019 même s'il regrette que cela n'ait pas pu se réaliser en région Grand Est faute de compétences.

Concernant l'aménagement des gares, le CESER constate le déploiement effectif et constant du Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA Ad'AP) régional et prend acte de la poursuite des études d'avant-projet et de réalisation sur plusieurs gares des trois ex régions. Il regrette à nouveau, que les SDA Ad'AP routiers ne soient pas plus avancés du fait de la position de l'État.

Le CESER appelle à amplifier tous les dispositifs d'aménagement des points d'arrêts ferroviaires et routiers (ex. : pôles d'échanges multimodal, parking relais etc...) visant à développer l'attractivité et l'utilisation des transports collectifs dans une logique intermodale.

Le CESER, particulièrement attaché à la qualité de service du TER, apprécie l'homogénéisation progressive à venir sur les 12 lignes du Grand Est et souhaite avoir des précisions sur les modalités opératoires de mise en œuvre. Le CESER rappelle l'importance de l'information et sa diffusion la plus large possible et par tous les moyens en temps réel auprès des usagers en cas de perturbation du trafic voire en amont en cas de travaux.

Le CESER apprécie la démarche du Conseil régional auprès de SNCF Réseau et Gares et Connexions en vue d'obtenir un diagnostic précis de l'état du patrimoine, du réseau et de l'exploitation.

#### **Volet Transports interurbains et scolaires**

Le CESER salue les efforts des services pour intégrer dans des délais très contraints la réforme des rythmes scolaires et la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale. Dans le cadre du renouvellement progressif des conventionnements en cours avec les différents opérateurs, il sera vigilant à la recherche de synergie avec le TER et les transports urbains en tenant compte dans ses choix des aspects budgétaires, sociétaux mais également environnementaux. La visibilité donnée aux opérateurs pourrait être un facteur incitatif pour aller vers des technologies moins polluantes.

Le CESER s'interroge sur le niveau d'indexation des marchés de transport de plus de 5% d'un exercice sur l'autre dont le budget passe de 246,3 millions d'euros (BP 2017) à 259,4 millions d'euros (BP 2018) à périmètre constant.

Le CESER, à l'instar du TER, réaffirme la nécessité de la mise en place d'un niveau de service homogène à l'échelle de la région Grand Est et d'une tarification simplifiée comprenant une dimension solidaire.

### **Actions en faveur de l'intermodalité**

Le CESER apprécie les efforts et les dispositifs déployés afin de favoriser l'intermodalité en région Grand Est. Il rappelle l'importance que le Conseil régional joue pleinement son rôle de chef de file en tant qu'autorité organisatrice de mobilité durable en coopération avec les autorités organisatrices des territoires.

### **Infrastructures ferroviaires**

Le CESER salue la volonté politique affichée de maintenir à horizon 2020 le réseau dans sa configuration existante.

Il prend acte de l'action volontariste du Conseil régional d'aller au-delà de son domaine de compétence en matière d'infrastructures ferroviaires et demande à ce que des investissements ciblés permettent de maintenir l'équité des territoires. Il constate également la poursuite de nombreux chantiers sur le réseau régional dont certains permettent d'éviter la mise en place de ralentissement.

### **Participation au développement des Infrastructures routières**

Le CESER enregistre la bonne avancée des chantiers liés notamment à la finalisation de l'A304 en Champagne-Ardenne, la VR52 Rombas –A4 (Lorraine) et l'A36 Rode Nord de Mulhouse avec achèvement de la mise à 2x3 voies.

Pour ce qui concerne les opérations majeures sous maîtrise d'ouvrage État, le CESER prend acte de la poursuite de l'autoroute de contournement ouest de Strasbourg (ACOS).

Pour le projet A 31 bis et au regard des enjeux en matière de fluidité de circulation pour le sillon mosellan et le sud lorrain tout particulièrement, le CESER appelle à une vigilance accrue quant aux modalités de concertation afin d'aller vers une solution équilibrée pour l'ensemble des territoires.

### **Investissements pour le fret**

Le CESER salue la prise en compte effective par le Conseil régional de l'importance du fret marchandises et du report modal dans une région transfrontalière située au cœur de l'Europe.

Il apprécie la démarche engagée pour la mise en place d'une nouvelle gouvernance des ports de Moselle et du Rhin afin de développer les complémentarités et synergies en supprimant les risques de concurrences néfastes entre eux.

Il sera vigilant sur les dispositifs déployés afin de créer les conditions économiques et techniques du report modal de la route vers la voie ferrée et la voie d'eau.

Pour le canal grand gabarit Bray-sur-Seine / Nogent sur Seine, en raison des différents retards subis par ce projet, le CESER espère que la participation financière du Conseil régional au financement des études permettra de faire avancer le projet.

Pour le petit gabarit dit « Freycinet », le CESER renouvelle sa demande d'étudier tout dispositif permettant de déployer des conditions économiques et techniques favorables à sa revalorisation.

Pour la voie ferrée, le CESER salue la mise en œuvre du dispositif CAPFRET qui a vocation à pérenniser un modèle économique en associant les collectivités, SNCF Réseau et les opérateurs privés (commissionnaires, chargeurs).

**Le CESER :**

- s'associe à la volonté du Conseil régional de « Faire Région » et d'assurer l'équité territoriale en matière de mobilités
- rappelle l'importance que le Conseil régional joue pleinement son rôle de chef de file en tant qu'autorité organisatrice de mobilité durable
- apprécie la démarche du Conseil régional auprès de SNCF Réseau et Gares et Connexions en vue d'obtenir un diagnostic précis de l'état du patrimoine, du réseau et de l'exploitation
- demande le réexamen du projet de gare d'interconnexion fer/fer en Lorraine dans le cadre de l'ensemble des mobilités et de l'équilibre ferroviaire de la région Grand Est et l'amélioration de liaisons ferrées entre le sud lorrain et la région Bourgogne Franche Comté
- reste favorable à l'expérimentation de l'éco taxe après concertation
- appelle à la recherche de complémentarités entre les différentes structures aéroportuaires afin de réaliser des économies de fonctionnement tout en accompagnant ces structures dans leur développement et leur spécialisation
- appelle à optimiser le potentiel de la voie fluviale y compris le petit gabarit dit « Freycinet »
- salue la mise en œuvre du dispositif CAPFRET
- apprécie la démarche engagée pour une nouvelle gouvernance des Ports de Moselle et du Rhin
- appelle à mener à leur terme les projets engagés dans le cadre du CPER 2014 -2020 et notamment en poursuivant activement les études pour l'A31 bis

**Président : Bruno FAUVEL**

**Rapporteur : Bertrand GOSSELIN**

Après deux années de transition liée à la fusion des trois anciennes régions, le Conseil régional prend maintenant la mesure de son nouveau périmètre, avec pour la première année une véritable identification d'un budget consacré à l'environnement en Grand Est.

Le CESER salue l'ambition portée sur les domaines tels que la biodiversité, la transition énergétique, l'économie circulaire ainsi que l'élargissement des partenariats (exemple : ADEME) pour plus d'efficacité et une volonté de simplification.

Le CESER constate une fongibilité des lignes budgétaires qui permet une plus grande souplesse de gestion mais réduit la lisibilité des actions. Dans le même esprit, les diverses politiques qui « *viennent en appui et en complémentarité des objectifs* » du budget environnement (transport, agriculture et forêt, aménagement du territoire, lycées...), ne permettent pas d'en apprécier l'entièreté. Il convient aussi de pouvoir mesurer la réalité de l'effet levier de ces politiques complémentaires et des partenariats liés. Le prochain rapport sur la situation en matière de développement durable rendra possible une véritable démarche de suivi-évaluation et de prise en compte de la part de l'environnement dans les autres politiques. Le CESER demande à disposer enfin d'un véritable rapport sur la situation en matière de développement durable pour 2018 comme il l'a déjà souhaité.

Un portage politique explicitement affirmé traduirait la volonté de positionner l'environnement comme un marqueur fort et « *une véritable opportunité pour l'attractivité, la compétitivité et l'innovation des territoires* » pour notre région.

Toutefois, en matière de biodiversité, le schéma de gouvernance retenu semble bien complexe. Le pilotage de l'Observatoire Régional de la Biodiversité apparaît confus en termes de coordination politique. De même, son articulation future avec l'élaboration d'une stratégie régionale de la biodiversité, reste à définir.

Le CESER se réjouit que le Conseil Régional se soit saisi de la compétence EAU et qu'il s'intègre dans la gouvernance des Établissements Publics Territoriaux de Bassin.

Le maintien financier global aux structures partenaires (Parcs Naturels Régionaux, Conservatoires d'Espaces Naturels...) dans un budget contraint est à saluer. Mais devant le succès constaté en 2017 des Appels à Manifestation d'Intérêt, le CESER souhaite connaître le mode opératoire pour répondre aux initiatives remontant des associations et autres intervenants de l'économie sociale, et il rappelle qu'ils ne doivent pas être cantonnés à de simples prestataires de service alors qu'ils remplissent une mission d'utilité publique.

Le CESER prend acte de l'engagement de la Région à soutenir la production d'énergie renouvelable « biomasse » mais il souhaite pouvoir disposer rapidement du Schéma Régional Biomasse qui permettra d'identifier clairement la réalité du gisement.

Le CESER soutient la Région dans son souci de travailler à une meilleure acceptabilité des projets d'Énergie Renouvelable par les populations concernées.

Le CESER note avec intérêt que l'économie circulaire n'est plus adossée à la seule gestion des déchets et devient une priorité pour le Conseil régional.

En matière d'éducation à l'environnement et au développement durable, le recours à la contractualisation triennale pour les têtes de réseau, comme le CESER l'avait proposé, sécurisera les acteurs et renforcera leur efficacité.

**Le CESER :**

- Constate une fongibilité des lignes budgétaires qui permet une plus grande souplesse de gestion mais brouille sa lisibilité.
- Constate que les diverses politiques qui « *viennent en appui et en complémentarité des objectifs* » du budget Environnement (transport, agriculture et forêt, aménagement du territoire, lycées...) ne permettent pas d'en apprécier l'entièreté.
- Demande à disposer enfin d'un véritable rapport sur la situation en matière de développement durable pour 2018 comme il l'a déjà souhaité.
- S'interroge sur l'efficacité des Appels à Manifestation d'Intérêt dans un budget contraint.
- Souhaite pouvoir disposer rapidement du Schéma Régional Biomasse qui permettra d'identifier clairement la réalité du gisement.
- Note avec intérêt que l'économie circulaire n'est plus adossée à la seule gestion des déchets et devient une priorité pour le Conseil régional.
- Note avec satisfaction le recours à la contractualisation triennale pour les têtes de réseau du secteur de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Présidente : Bernadette HILPERT

Rapporteuse : Liliane CARRERE

### 1. Observations générales

Le CESER constate que le budget primitif 2018 consacré à l'aménagement du territoire est en baisse, d'un montant de 60 millions d'euros en autorisations de programme / autorisations d'engagement (-11,6% sur un an) et de 95,1 millions d'euros en crédit de paiement d'investissement et de fonctionnement (-2,3% sur un an). Cette baisse est accentuée dans certaines thématiques (-19% pour le soutien aux espaces urbains et -34% pour le soutien aux espaces ruraux) par la forte hausse du budget consacré à l'aménagement numérique qui passe de 46 millions à 54 millions d'euros. S'il encourage la politique régionale d'aménagement et de soutien aux usages numériques, le CESER demande que le numérique ne devienne pas la seule politique d'aménagement du territoire du Conseil régional Grand Est.

Faisant sienne la philosophie générale du budget aménagement du territoire « *il n'y a pas de territoire sans chance mais seulement des territoires sans projet* », le CESER demande que chaque territoire soit mieux informé et sensibilisé aux politiques et aux soutiens mis en place par le Conseil régional. Le CESER demande que les agences territoriales soient mobilisées, en capacité de promouvoir les politiques régionales et de répondre aux interrogations des acteurs locaux.

### 2. Sur le SRADDET

Sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le CESER note la volonté « *d'articulation avec le Plan Régional Forêt Bois, le Schéma Régional Biomasse, le Plan Régional Santé-Environnement, le Schéma Régional de Développement des Sports et Schéma Régional du Tourisme* » ainsi que la volonté de travailler avec l'ensemble des acteurs régionaux et infra-régionaux. Le CESER note une volonté affichée de continuer à soutenir la mise en place de nouveaux SCoT et l'évolution du périmètre de SCoT existants. Le Conseil régional doit porter attention à la participation des acteurs impliqués lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces schémas.

### 3. Sur le soutien aux territoires

Dans un souci de développement durable et dans la volonté de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles, la politique de reconversion des friches doit être accélérée (notamment pour celles situées au sein des espaces urbanisés). Le CESER demande la

réalisation d'un inventaire quantitatif et qualitatif des friches qu'elles soient industrielles, hospitalières, militaires ou commerciales.

Le CESER souhaite que le soutien en faveur des villes moyennes au titre de la revitalisation des centres-villes fasse l'objet d'une mise en cohérence avec les politiques qui sont en train de voir le jour au niveau national.

#### **4. Sur l'information géographique**

Le Système d'Information Géographique en cours de réalisation doit être partagé avec l'ensemble des collectivités infrarégionales. Le CESER rappelle sa demande de mise en place d'un observatoire indépendant du foncier, qui pourra être utilisateur et contributeur du SIG régional.

#### **5. Sur l'aménagement numérique**

Le CESER soutient la volonté d'aménagement numérique de la Région Grand Est via un réseau FttH sur l'ensemble des territoires. Il souhaite que la collectivité régionale mette l'accent sur la maîtrise des usages et l'appropriation du numérique par les populations.

#### **6. Sur l'accès aux services de santé**

Le CESER note une augmentation du budget consacré à favoriser l'accès aux services de santé (+11% en autorisations de programme / d'engagement à 3,5 millions d'euros ; + 24% en crédits de paiement à 1,9 million d'euros). Cet accès pour l'ensemble de la population, et notamment en milieu rural, constitue un enjeu majeur pour une politique d'aménagement du territoire. La couverture du territoire en maisons de santé pluridisciplinaires et l'aide aux stages des internes en milieu rural sous doté sont des éléments nécessaires mais non-suffisants pour permettre à tous l'accès aux soins. Le CESER demande que le Conseil régional suscite aussi les initiatives locales innovantes.

**Le CESER :**

- constate que le budget primitif 2018 consacré à l'aménagement du territoire est en baisse ;
- demande que le numérique ne devienne pas la seule politique d'aménagement du territoire du Conseil régional Grand Est ;
- demande la réalisation d'un inventaire quantitatif et qualitatif des friches qu'elles soient industrielles, hospitalières, militaires ou commerciales ;
- rappelle sa demande de mise en place d'un observatoire indépendant du foncier ;
- souhaite que la collectivité régionale mette l'accent sur la maîtrise des usages et l'appropriation du numérique par les populations ;
- demande que le Conseil régional suscite aussi les initiatives locales innovantes en matière de santé.

# Budget primitif 2018

## Relations européennes, internationales, transfrontalières et interrégionales

Président : Georges WALTZ

Rapporteur : Bruno THERET

### Introduction

Ainsi que le CESER l'avait souligné dans son avis sur le BP 2017, les relations européennes et internationales constituent une thématique transversale à nombre de politiques publiques. Telle qu'affichée dans le rapport sur le BP 2018, la « priorité Europe » dénote une prise en compte par le Conseil régional de cette caractéristique et le CESER s'en félicite.

Néanmoins, cette « priorité Europe » ne doit pas s'exercer au détriment des actions internationales et transfrontalières.

Le CESER souhaite que le budget primitif comporte également un rapport synthétisant l'ensemble des dispositifs du Conseil régional relatifs aux relations extérieures, quelle que soit la thématique (la mobilité, l'apprentissage, la langue du voisin en plus de l'anglais, le développement économique, la jeunesse, la formation, ...) dont ils relèvent par ailleurs. Cette compilation donnerait une meilleure lisibilité à l'action internationale de la Région Grand Est.

### 1. Les relations transfrontalières, européennes et internationales

#### La coopération transfrontalière

Ainsi qu'il l'avait déjà relevée en 2016 et 2017, le CESER constate à nouveau l'absence des enjeux environnementaux et de développement durable. Il renouvelle donc sa demande de les intégrer en tant qu'enjeux essentiels de la coopération transfrontalière.

Le CESER estime que le Grand Est devrait contribuer à l'élaboration d'un schéma de développement territorial intégré et cohérent à l'échelle de la Grande Région. Il s'étonne par ailleurs que cette entité ne soit pas mentionnée dans le chapitre relatif au financement des instances de coopération transfrontalière.

Le CESER sera attentif à la diffusion de la stratégie transfrontalière annoncée pour 2018, en lien avec la Mission Opérationnelle Transfrontalière. À ce sujet, le CESER souhaite que la région Grand Est soit force de proposition dans le cadre du pouvoir d'expérimentation qu'elle revendique, par exemple pour la création de zones économiques à statut spécifique.

Le CESER prend acte avec satisfaction des avancées positives dans le cadre des accords transfrontaliers permettant de répondre aux besoins de la population de part et d'autre de la frontière, par exemple en matière d'apprentissage (lycée Saint-André d'Ottange pour l'optique) ou de prise en charge sanitaire d'urgence.

### **La coopération internationale décentralisée**

Dans un contexte de redistribution des compétences des collectivités et de budgets contraints, le CESER s'interroge sur l'articulation entre les collectivités (État, Région, départements, ...) en matière de partenariats avec des pays hors Union Européenne.

Pour le CESER, la cartographie de l'action internationale du Grand Est annoncée depuis 2016 devrait apporter une réponse à cette question. C'est pourquoi il attend avec intérêt l'annonce de la stratégie internationale du Grand Est prévue pour début 2018.

Le CESER demande au Conseil régional quelle est sa stratégie de communication à l'étranger en tant que Grand Est. Cette stratégie intègre-t-elle et maintient-elle les identités des trois anciennes régions ?

### **Les affaires européennes**

À propos du soutien à des porteurs de projets européens à titre d'amorçage, le CESER s'interroge toujours sur les critères de sélection des bénéficiaires et des projets.

## **2. La gestion des fonds européens**

Le CESER demande que la Région Grand Est communique largement sur les projets financés par les fonds européens, afin de valoriser les réussites auprès des citoyens et d'inciter les porteurs de projets potentiels à concourir.

À ce propos, le CESER relève la baisse annoncée du budget global de communication de la région Grand Est et demande que cette contraction n'affecte pas la part consacrée aux projets financés par les fonds européens.

### **Conclusion**

Rappelant que sa commission « International » couvre également dans son intitulé les relations interrégionales, le CESER s'interroge toujours sur celles que le Grand Est entretient avec les Régions françaises voisines (Bourgogne Franche-Comté, Hauts de France, Ile de France). Il estime qu'il conviendrait de s'inspirer éventuellement de leurs bonnes pratiques et de partager celles du Grand Est, notamment lorsqu'elles concernent les rapports avec des entités étrangères, qu'il s'agisse de voisins frontaliers ou de régions plus lointaines.

### **Le CESER propose à la Région :**

#### **En matière transfrontalière :**

- de fédérer les différents acteurs territoriaux autour du développement de projets innovants pour faciliter la mobilité des travailleurs et des populations du territoire Grand Est ;
- d'afficher une stratégie transfrontalière tenant compte à la fois des spécificités de chaque pays frontalier et des acquis et bonnes pratiques existantes ;
- de formuler des propositions concrètes relatives au pouvoir d'expérimentation qu'elle revendique, notamment pour la création de pôles de développement économique frontaliers, zones économiques à statut fiscal et social spécifique autour de pôles économiques à fort effet de levier ;
- de contribuer avec ses voisins à l'élaboration d'un schéma de développement territorial soutenable et inclusif (PAG, PLU, SCOT, SRADDET, ...) ;
- d'être plus volontariste en matière de développement durable, économie circulaire, silver économie en s'appuyant sur le numérique ;
- de mieux travailler en synergie avec les acteurs existants : les instances de la Grande Région (CESGR) et du Rhin Supérieur et de nommer un membre du CESER à la conférence intergouvernementale.

#### **En matière de coopération internationale :**

- de diffuser largement (notamment en direction du CESER) sa future stratégie internationale, fondée sur une démarche d'évaluation des accords de partenariat.

#### **Plus globalement :**

- de favoriser par des moyens accrus sur tout le territoire, le plurilinguisme indispensable aux relations européennes, internationales, transfrontalières ;
- de communiquer largement sur les réussites liées au positionnement transfrontalier et européen du Grand Est, tout en maintenant les identités des trois anciennes régions.

**Présidente : Sylvie MATHIEU**

**Rapporteuse : Armande SPILMANN**

### Introduction

Le CESER regrette l'absence de représentants du Conseil régional sur les volets « culture » et « sport ». Le jeu des questions réponses est nécessaire à l'échange d'informations, à l'enrichissement des débats et permet au CESER d'aller plus loin dans sa réflexion.

Le CESER constate une stabilité des budgets « jeunesse », « culture », « sport ».

### 1. Jeunesse

Le CESER adhère aux quatre défis stratégiques de la politique régionale pour la jeunesse : une région qui donne les clefs de l'insertion professionnelle, une région qui encourage et soutient l'entrepreneuriat des jeunes, une région qui se mobilise pour l'engagement et la citoyenneté des jeunes, une région qui élargit les horizons.

Tous ces enjeux sont effectivement importants en matière de cohésion sociale, du bien vivre en Grand Est et favorisent le maintien et l'épanouissement des jeunes dans notre grande région.

Le CESER note que le Conseil régional s'aligne sur la norme INSEE (jeunes de 15 à 29 ans) et se félicite qu'une attention particulière soit portée aux plus fragiles. En ce sens, il attire son attention sur la jeunesse invisible, en particulier les mineurs isolés, les personnes sous protection judiciaire... Le CESER réitère sa demande d'une concertation accrue avec les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire qui agissent en réseau avec les acteurs de terrain.

Si la Région est bien chef de file des politiques « jeunesse » (loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté), le CESER attire son attention sur le fait que ce sont tous les acteurs de terrain et particulièrement les élus locaux, les milliers de bénévoles et les salariés des associations qui donnent sens à ces politiques. Il est donc nécessaire que le cadre régional soit suffisamment souple pour laisser une place aux initiatives locales.

Le CESER soutient la volonté du Conseil régional d'associer les jeunes aux décisions qui les concernent à travers la création, le 7 novembre dernier du Conseil Régional des Jeunes du Grand Est et sera attentif à ses propositions et à leur suivi.

Le CESER reconnaît l'intérêt de « valoriser et mettre à l'honneur le mérite ». Il préconise que, tout autant que les réussites personnelles, soient encouragées les mérites collectifs issus d'un esprit de coopération et de solidarité.

Aussi, le CESER constate que de nombreux dispositifs sont mis en place ou vont l'être prochainement. Il demande au Conseil régional, parallèlement de mettre en place les conditions de leur évaluation.

**Le CESER :**

- adhère aux quatre défis stratégiques de la politique régionale « jeunesse »,
- note que le Conseil régional souhaite porter une attention particulière aux plus fragiles, et invite le Conseil régional à une concertation accrue avec les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire,
- souligne que le cadre régional doit être souple pour laisser une place aux initiatives locales,
- sera attentif aux propositions énoncées par le Conseil régional des Jeunes du Grand Est et à leur suivi,
- préconise que, tout autant que les réussites personnelles, soient encouragées les mérites collectifs issus d'un esprit de coopération et de solidarité,
- demande que soient mises en place les conditions d'évaluation des dispositifs.

## **2. Culture**

Le CESER salue la vision du Conseil régional qui affirme que la culture est un vecteur « de développement, de vitalité et d'attractivité » et un « facteur de notoriété nationale et internationale » pour notre région. Le CESER souhaite qu'elle soit également le ciment de la cohésion sociale. Cependant, le CESER constate que la promesse, faite par le Président Richert, en décembre 2016, de voir augmenter le budget « culture » de 10% sur trois ans n'est pas encore apparente.

Le CESER note la stabilité du budget « culture ». Néanmoins, il s'étonne de la part consacrée aux langues régionales. Il rappelle l'importance également de la nécessité de consacrer des fonds à la lutte contre l'illettrisme et à l'apprentissage du français pour l'insertion des personnes issues de l'immigration.

La culture est une compétence partagée mais elle ne doit pas devenir une compétence oubliée. À ce titre, le CESER félicite le Conseil régional de la politique contractuelle pour 2018 avec les territoires, les communautés de communes en particulier. Cependant, le CESER souhaite que les communautés de communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale - EPCI ne soient pas les seuls interlocuteurs du Conseil régional et invite celui-ci à ne pas oublier et à encourager d'autres porteurs d'actions culturelles sur les territoires.

Aussi, le CESER souhaite que soit étudiés les facteurs liés à la construction d'une identité régionale qui permette un sentiment d'appartenance renforçant la cohésion sociale.

Par ailleurs, le CESER encourage un rapprochement entre les politiques sport/culture et une mutualisation des lieux lorsque cela s'avère possible.

**Le CESER :**

- constate que la promesse de voir augmenter le budget « culture » de 10% sur trois ans n'est pas encore apparente,
- s'étonne de la part consacrée aux langues régionales,
- rappelle l'importance de la lutte contre l'illettrisme et de l'apprentissage du français pour l'insertion des personnes issues de l'immigration,
- invite le Conseil régional à ne pas oublier et à encourager, outre les communautés de communes et les EPCI, les autres porteurs d'actions culturelles sur les territoires,
- souhaite que soit étudiés les facteurs liés à la construction d'une identité régionale,
- encourage un rapprochement entre les politiques sport/culture et une mutualisation des lieux lorsque cela s'avère possible.

### 3. Sport

A la lecture du projet de Budget Primitif 2018, le CESER constate que le Conseil régional semble afficher une meilleure prise en compte de l'ensemble des publics. Ainsi, le CESER note une certaine volonté de rechercher une plus grande égalité des budgets entre les sports de haut niveau et les autres pratiques sportives. En raison de l'absence de représentants régionaux, le CESER n'a pas eu les éléments lui permettant d'affiner sa réflexion.

Le soutien au « sport santé » est particulièrement salué par le CESER. Il correspond à la prévention du vieillissement, de la perte d'autonomie, aux évitements des maladies cardiovasculaires et contribue ainsi au mieux-être des populations.

Le CESER approuve le Conseil régional pour l'intérêt qu'il porte aux Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives - CREPS et le niveau d'investissement mis en œuvre pour les rendre encore plus fonctionnels et plus performants.

**Le CESER :**

- note une certaine volonté de rechercher une plus grande égalité des budgets entre les sports de haut niveau et les autres pratiques sportives,
- salue le soutien par le Conseil régional au « sport santé »,
- approuve le Conseil régional pour l'intérêt qu'il porte aux CREPS et le niveau d'investissement mis en œuvre pour les rendre plus fonctionnels et plus performants.

#### **4. Egalite Femmes/Hommes**

Après la signature de la Charte Européenne pour l'Egalite des Femmes et des Hommes dans la vie locale, le 15 mai 2017, par le Président du Conseil Régional, le CESER sera attentif à sa mise en œuvre et à son application. Le Groupe de travail Egalite/Mixité Femmes-Hommes est chargé de faire des propositions en ce sens.

Le CESER, dans une démarche de sensibilisation et de vigilance sur les enjeux de l'égalité, souhaite être destinataire du bilan social annuel qui sera établi par le conseiller régional délégué à l'Egalite Femmes-Hommes, conformément à l'annonce faite par le Vice-président du Conseil régional, lors de sa présentation du Budget primitif 2018, le 29 novembre dernier.

**Le CESER :**

- sera attentif à la mise en œuvre et à l'application de la Charte Européenne pour l'Egalite des Femmes et des Hommes dans la vie locale via le groupe de travail Egalite/Mixité Femmes-Hommes,
- souhaite être destinataire du bilan social annuel.

Président : Jacques RIMEIZE

Rapporteur : Damien COLLARD

### 1. Observations générales

Après deux budgets de transition, le Budget Primitif (BP) 2018 est le premier budget à se rapporter exclusivement à des politiques et à des dispositifs d'intervention Grand Est. Il s'articule autour de 5 grandes priorités : l'emploi, la jeunesse, les territoires, les mobilités et l'Europe. Le CESER considère néanmoins qu'il manque la lisibilité qu'aurait donnée la déclinaison de ces priorités en finalités, en objectifs précis ainsi qu'en indicateurs permettant de suivre et d'évaluer la politique régionale.

Hors revolving le BP 2018 s'élève à 2,85 Md€ et affiche une progression de 1,1% par rapport au BP 2017 (avec revolving le budget est de 2,86 Md€ et son évolution est de 0,2%). Les dépenses d'interventions qui représentent 2,2 Md€ sont en hausse de 1,2% quand les dépenses hors interventions, 663,8 M€, progressent de 0,8%. Le CESER souligne la nouvelle contrainte, fixée par l'État, qui pèse sur les dépenses de fonctionnement régionales et qui impose une évolution de ces dernières limitée à 1,2% par an (inflation comprise).

### 2. Recettes

La structure et la composition des recettes ont évolué depuis plusieurs exercices : baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, doublement de la part de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), et, pour 2018, substitution de la DGF par une part de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

La part des dotations dans le budget régional a donc fortement diminué, passant de 600,4 M€ en 2017 à 153,5 M€ en 2018, au profit de la part de la fiscalité directe et indirecte. Le CESER constate que celle-ci est désormais composée de recettes plus dynamiques, assises sur la consommation et le développement économique (TVA, CVAE, Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE), taxe sur les certificats d'immatriculation). Ce gain de dynamisme répond à une demande exprimée depuis plusieurs années par le CESER.

Un fonds de soutien exceptionnel, destiné à soutenir les interventions économiques, représentant 35,6 M€ pour le Grand Est, devait compléter l'octroi d'une fraction de TVA. Le CESER regrette vivement que l'État soit revenu sur ses engagements.

### **3. Fonds européens**

Si le CESER est satisfait de la hausse des inscriptions liées aux fonds européens, car ceux-ci constituent un fort levier sur le territoire régional, il renouvelle le souhait que le Conseil régional se positionne davantage en facilitateur en accompagnant les porteurs de projets.

### **4. Indicateurs financiers et endettement**

Dans ce BP, 173,5 M€ sont inscrits au titre du remboursement du capital de la dette et 342,9 M€ figurent en prévision d'emprunt, la variation de l'encours serait donc de 169,4 M€. L'objectif de la collectivité étant de ramener à 0 € l'endettement annuel net (EAN), le CESER estime qu'il ne pourra être atteint que par le dégagement d'un excédent en 2017, par l'obtention de recettes supplémentaires et/ou par un taux d'exécution approchant les 94% en 2018.

### **5. Services généraux**

Les inscriptions de crédits sont en hausse de 2,5% concernant les ressources humaines, sont en recul de 17% s'agissant des moyens généraux et assemblées, et diminuent de 6,2% pour la communication.

En matière de ressources humaines, l'évolution prévue est liée à l'harmonisation du régime indemnitaire et à la poursuite des transferts de compétences avec l'intégration des personnels CREPS, CARIF et OREF. Malgré les éléments apportés par le rapport sur le personnel régional, le CESER regrette à nouveau de ne pouvoir disposer de documents détaillés lui permettant de suivre précisément les évolutions et les affectations des ressources humaines ainsi que les actions en faveur de l'égalité femmes/hommes. De plus, le CESER souligne l'importance de la mise en œuvre du plan de formation pour l'accompagnement au changement sous ses diverses formes.

Le CESER insiste pour que la communication soit un enjeu essentiel de la construction de l'image du Grand Est au sein du territoire régional et au-delà. Plus spécifiquement, pour ce qui concerne la communication sur les dispositifs, le CESER souhaite vivement que les acteurs et porteurs de projets du territoire puissent bénéficier d'un accueil et d'un accompagnement renforcés.

**Le CESER :**

- considère qu'il manque la lisibilité qu'aurait donnée la déclinaison des priorités régionales en finalités, en objectifs précis ainsi qu'en indicateurs permettant de suivre et d'évaluer la politique régionale.
- souligne la nouvelle contrainte, fixée par l'État, qui pèse sur les dépenses de fonctionnement régionales et qui impose une évolution de ces dernières limitée à 1,2% par an (inflation comprise).
- constate que la fiscalité est désormais composée de recettes plus dynamiques assises sur la consommation et le développement économique.
- précise que ce gain de dynamisme répond à une demande qu'il exprime depuis plusieurs années.
- regrette vivement que l'État soit revenu sur ses engagements concernant le fonds de soutien exceptionnel destiné à soutenir les interventions économiques.
- estime que, l'objectif de ramener à 0 € l'EAN, ne pourra être atteint que par le dégagement d'un excédent en 2017, par l'obtention de recettes supplémentaires et/ou par un taux d'exécution approchant les 94% en 2018.
- regrette à nouveau de ne pouvoir disposer de documents détaillés lui permettant suivre précisément les évolutions et les affectations des ressources humaines ainsi que les actions en faveur de l'égalité femmes/hommes.
- souligne l'importance de la mise en œuvre du plan de formation pour l'accompagnement au changement sous ses diverses formes.
- insiste pour que la communication soit un enjeu essentiel de la construction de l'image du Grand Est au sein du territoire régional et au-delà.
- souhaite vivement que les acteurs et porteurs de projets du territoire puissent bénéficier d'un accueil et d'un accompagnement renforcés.

# CESER

ALSACE  
CHAMPAGNE-ARDENNE  
LORRAINE

# Grand Est

## **Présidence**

5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne cedex

03 26 70 31 79

## **Antenne territoriale de Strasbourg**

1 Place Adrien Zeller - 67000 Strasbourg

03 88 15 68 00

## **Antenne territoriale de Metz**

Place Gabriel Hocquard - 57036 Metz Cedex 1

03 87 33 60 26

[ceser@grandest.fr](mailto:ceser@grandest.fr)

[www.ceser-grandest.fr/](http://www.ceser-grandest.fr/)

**Retrouvez le CESER sur Twitter** @cesergrandest

**et Facebook** [www.facebook.com/ceserge](http://www.facebook.com/ceserge)

